

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la Communauté
en exercice : 44**

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 02.10.2025
Convocation faite
Le 23.09.2025**

**Délibération
N°2025-09-169**

**Retour sur la délibération
n°2025-07-159 du 25 juillet
2025 : Recomposition du
Bureau de la Communauté**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT
**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le lundi vingt-neuf septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Jennifer PECHEUX, MM. Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Patrice PRINCE, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{mes} Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : M^{me} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à M^{me} Sandrine BOURGEOIS), M^{me} Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Antoine DI CARLO (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M^{me} Isabelle FABRE (pouvoir à M. Eric VISCARDY), M. Jean GUION (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), M^{me} Laure BARBE, M. Jacky DEVIN (pouvoir à M^{me} Brigitte DUMON), M^{me} Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angéline COURTOIS).

M. Jean-Marie BARREDA, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu les articles L.2122-4, L. 5211-2 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les délibérations n°2020-07-123 et n°2020-07-125 du 11 juillet 2020 déterminant la composition du Bureau communautaire,

Considérant les démissions de MM. Jean-Pol DEVRESSE, Sébastien PAULET, Jean-Marie BARREDA et de la nomination de nouveaux vice-présidents,

Vu les délibérations n°2025-07-155, n°2025-07-156, n°2025-07-157 et n°2025-07-158 du 25 juillet 2025,

Considérant qu'il résulte de cette dernière, que la Commune de GIVET est désormais représentée par M. Robert ITUCCI, Vice-Président de la Communauté et par conséquent qu'il est mis fin à la représentation de M. Eric VISCARDY au Bureau,

Considérant la nécessité de procéder à la reconstitution du Bureau concernant les 5 membres supplémentaires représentant chacune une commune dont aucun délégué n'est Vice-Président,

Considérant le courrier du 11 août 2025 de la Préfecture des Ardennes rappelant l'obligation de la désignation des membres du Bureau par un vote à bulletin secret et non à main levée,

Considérant que les communes de LANDRICHAMPS et de VIREUX-MOLHAIN ne sont plus représentées au sein du Bureau de la Communauté,

Considérant l'appel à candidatures pour le représentant de la Commune de LANDRICHAMPS et la candidature de Monsieur Patrice PRINCE,

Considérant l'appel à candidatures pour le représentant de la Commune de VIREUX-MOLHAIN et la candidature de Madame Sandrine BOURGEOIS,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré à bulletins secrets, à l'unanimité :

* **prend acte** des résultats suivants qui font suite à l'appel à candidatures :

Pour le représentant de la Commune de VIREUX-MOLHAIN :

Premier tour de scrutin

Nombre de votants	41
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de bulletins déposés	41
Nombre de suffrages déclarés nuls	3
Nombre de votes blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	38
Majorité absolue	20

A obtenu :

Mme Sandrine BOURGEOIS	Nombre de voix : 38
-------------------------------	----------------------------

Pour le représentant de la Commune de LANDRICHAMPS :

Premier tour de scrutin

Nombre de votants	41
Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de bulletins déposés	41
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de votes blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	41
Majorité absolue	21

A obtenu :

M. Patrice PRINCE	Nombre de voix : 41
--------------------------	----------------------------

- * **décide** de proclamer Mme Sandrine BOURGEOIS membre du Bureau représentant la Commune de VIREUX-MOLHAIN et de procéder à son installation immédiate,
- * **décide** de proclamer M. Patrice PRINCE membre du Bureau représentant la Commune de LANDRICHAMPS et de procéder à son installation immédiate.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

